L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS
Bureau 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS ;
VENDREDI MATIN, 24 MARS.

FEUILLETON.

LE ROY D'YVETOT.

[illegible]

La Maison au Seigneur.

Elle était [illegible] ; elle n'avait pas dormi [illegible] par une inquiétude vague, par [illegible] angoisse. Ce n'était [illegible] de sympathie qui s'était produit [illegible] la première blessure reçue par Raoul se renouvelait. Une vive douleur [illegible] oppressait sa poitrine. Elle avait le [illegible] d'un nouveau malheur.

Et cependant, cet air allangui, cette nuance [illegible] seyait à merveille à cette douce et [illegible] beauté. Jamais elle n'avait été plus [illegible].

A peine les deux jeunes filles se trouvaient-elles [illegible], qu'on vint les prier de se rendre dans la chambre du gouverneur.

Une autre prière était un ordre.

Andrée s'appuya sur le bras de Carmen ; elle se sentait le cœur étrangement serré.

Le commandeur était déjà sorti, sans doute pour inspecter les corps de garde et les remparts. En dépit de son impatient amour, son infatigable surveillance ne s'endormait pas.

—Il sera de retour dans un instant, veuillez l'attendre,—dit un homme qui se trouvait là.

Cet homme n'était autre que le fanatique curé de Trouville, beaucoup plus soudard que prêtre, ayant tout ensanglanté l'Eglise.

En cette occasion, cependant, il avait dépouillé la cuirasse et les airs fanfarons du soldat pour reprendre la chasuble et les pacifiques allures de l'homme d'Eglise.

A ses côtés se tenait un adolescent affublé par dessus son uniforme de tambour, d'un costume d'enfant de chœur.

Dans le fond de la vaste salle, dans une sorte de chapelle ouverte à deux battants, l'autel était préparé comme pour une cérémonie religieuse.

La chambre, elle-même, avait un air de solennité.

Andrée, toute surprise, examine d'abord ces apprêts.... puis, peu à peu, se laisse aller à une rêverie profonde.

—A quoi pensez-vous donc ainsi ? — lui demanda tout à coup Carmen qui depuis un instant la contemplait en silence, avec la dédaigneuse commisération d'une ironie hautaine.

La jeune fille haussa légèrement l'épaule, eut un sourire et répliqua :

— Est-il besoin de vous le dire ?... à Raoul...

— Et que pensiez-vous de lui ?

— Je cherchais à me rappeler l'expression de son regard, l'accent de sa voix quand il m'a dit : « Je t'aime, Andrée, ta n'es pas ma sœur. »

— Vous aurez mal entendu,— se hâta de répondre Carmen, — ces paroles n'avaient pas la signification que vous leur prêtez. Je vous l'ai déjà dit, je vous le répète, Raoul ne peut être et ne sera jamais que votre frère.

En ce moment, la porte s'ouvrit tout à coup livrant passage au commandeur.

Il avait revêtu son grand costume d'apparat, mais portait toujours au front ce bandeau rouge qu'il avait mis sur sa blessure, et qui prêtait à sa rude physionomie un cachet de dureté, d'inflexibilité plus caractéristique encore.

— Andrée, —dit-il,—nous allons être attaqués de nouveau ; le temps me presse, il faut qu'à l'instant même vous deveniez madame.

— Votre femme ! — s'écria-t-elle aussitôt, — mais vous ne savez donc pas....

— Je sais,—interrompit-il,— que l'autel nous attend, que voici le prêtre avec son assistant.... et que si vous ne consentez pas, lui même, à l'instant, sous vos yeux Raoul va mourir !

Il venait d'écarter les rideaux. A la fenêtre d'en face, qui se trouvait également démasquée, Andrée aperçut Raoul, immobile sur sa couche de douleur, et de l'autre côté dans la ruelle, l'Œil-Sanglant qui, prêt à frapper, levait sur lui son poignard.

Se rejetant en arrière à l'aspect de l'Œil-Sanglant le poignard levé, Andrée recula palpitante d'angoisse et de stupeur ; sans le bras de Carmen, elle se fût peut-être brisé la tête contre la muraille.

— Il est mon prisonnier, reprit le commandeur, il est blessé, endormi, incapable de se défendre. Que je dise un mot, que je fasse un geste, et cet homme le tue. Voulez-vous le sauver ?

— Si je le veux ! — s'écria la pauvre enfant éperdue, — en me demandant si je veux sauver Raoul ?

Puis, comme soudainement frappé d'un souvenir.... :

— Mais ne venez-vous pas de dire qu'il était blessé ?

— Oui, très gravement, — répondit l'impitoyable commandeur.

—Alors il faut que j'aille immédiatement le trouver, le soigner, le veiller !... Moi seule je puis le rendre à la vie.... Oh ! je vous en conjure, vous, monsieur, qui dites m'aimer, je vous en supplie à mains jointes, à genoux ! tenez, monsieur, je suis à vos genoux ! voyez mes larmes !

Mais cette émotion, mais ces pleurs la rendaient plus belle encore.

—Soyez ma femme,—répondit l'inexorable commandeur,—j'en jure Dieu, aussitôt après le serment qui nous engagera l'un à l'autre, moi-même je vous conduirai auprès du blessé.

—Vous feriez cela ? vous le jurez ?

—Je vous le jure !

Elle venait de se relever. Il lui tendit la main. Carmen était allée chercher dans un compartiment de crédence, la couronne et le bouquet nuptial.

A cette vue, Andrée ne put retenir un tressaillement d'effroi.

Elle murmura de façon à n'être entendue que de sa compagne :

—Mais si j'avais bien entendu, bien compris ses paroles de l'autre jour ? s'il n'était pas mon frère ?

—Vous êtes sa sœur,—répondit Carmen sur le même ton, vous êtes sa sœur, rien que sa sœur, et vous seule pouvez le sauver. Ne connaissez-vous donc pas le commandant ?.... Hâtez-vous ou bien il serait trop tard !

Comme pour venir en aide à ce suprême argument de l'Espagnole, une violente canonnade retentit dans ce moment.

—Il faut en finir !—s'écria le commandeur.

—Il fit un geste.... et de l'autre côté, dans la chambre de Raoul, au dessus de Raoul, on vit briller, en s'abaissant, la dague du bandit.

—Arrêtez ! — s'écria Andrée, haletante d'effroi, à bout de force et de courage.

Le commandeur lui tendit la main.

—Mais,—dit-elle en avançant la sienne,—souvenez-vous de votre serment !

—Je n'y manquerai pas,—répondit-il avec une croissante impatience,—mais, vous-même, écoutez la voix du canon, et comprenez que je n'ai pas le temps d'attendre. Consentez, venez, ou sinon....

—Ne voyez-vous donc pas que je suis prête !

Déjà le prêtre était à l'autel, et commençait l'office du mariage.

Sur un signe du maître, la porte s'ouvrit, laissant entrer plusieurs capitaines, la plupart portant les traces des précédents combats, et qui devaient servir de témoins.

Au dehors, comme accompagnement, le bruit des couleuvrines et des arquebuses.

Le commandeur maintenait Andrée, aidée de l'Espagnole, vers les sièges de velours préparés pour les futurs époux.

Affolée de désespoir et d'épouvante, Andrée s'abandonna enfin à cette double impulsion, mais les yeux toujours tournés vers Raoul.

C'était aussi de ce côté que regardait Carmen.

Le curé de Trouville fut expéditif. Il avait hâte de reprendre ses armes et de courir aux remparts.

Dans cette précipitation même, dans le profond silence qui régnait aux abords de l'oratoire, il y avait quelque chose de sinistre et qui glaçait le cœur.

Quand le prêtre en arriva aux questions d'usage, la réponse d'Andrée ne fut qu'un sanglot.

Mais lorsque tout fut terminé, se redressant tout à coup, d'une voix impérative et résolue :

—Conduisez-moi vers lui,—dit elle,—je le veux !

Avec le titre d'époux, la jalousie semblait être née dans l'âme du commandeur. Il eut un moment d'hésitation, une velléité de refus déjà se lisait dans son regard.

Depuis qu'elle était prisonnière, Andrée portait sans cesse, cachée dans ses vêtements, une petite dague espagnole que lui avait pu lui refuser Carmen.

Cette dague étincelle soudainement dans sa main, et, d'un ton d'autorité et de détermination qui surprit tous les assistants :

— Tenez votre serment, — dit-elle,—ou je me tue ! Poignard pour poignard !

Le commandeur lui-même subit l'influence de cette brusque métamorphose de la timide jeune fille en femme résolue, même à se donner la mort.

— Soit ! — dit-il, — allons.... mais promptement. Chacun ses droits !

Il lui présentait la main ; elle se contenta d'appuyer le commandeur son bras, et, tous deux, en silence et s'étudiant, se menaçant presque du regard, ils se mirent en marche vers la chambre du blessé.

Carmen les suivit, la tête baissée, comme marchant au supplice.

Déjà s'éveillait, en son âme déchirée par le remords, la crainte des conséquences que pouvait avoir son crime.

XXXV.

Châtiment.

Lorsque ce triste cortège nuptial pénétra dans la chambre du blessé, le praticien et l'Œil-Sanglant avaient disparu.

Chrysostome et Jeanneton, sans aucun soupçon de ce qui venait de se passer, étaient revenus prendre leur place auprès du lit de Raoul.

Il recommençait à recouvrer l'usage de ses sens. Le bruit de la porte qui venait de s'ouvrir, le bruit des pas qui s'approchaient acheva de le réveiller.

Rouvrant les yeux, tournant la tête, il aperçut Andrée.

Un sourire, un épanouissement de béatitude ranima tout aussitôt son visage.

Mais il reconnut aussi le commandeur. Pourquoi donc l'accompagnait-il son père était-il là ?.... Pourquoi osait-il retenir la main d'Andrée ?...

Raoul fronça le sourcil.

Andrée, se dégageant, accourut s'agenouiller au pied du lit.

A cette vue, l'image du commandeur s'effaça pour un instant, pareille à toutes les autres visions, qui, durant la nuit précédente, avaient traversé son délire. Il crut avoir rêvé, il ne vit plus que la douce amie de sa jeunesse, là, près de lui, courant à son sourire, et dont la douce haleine rafraîchissait son front brûlant. Elle seule était réelle. Pour s'en mieux assurer encore, il lui jeta un bras autour du cou, il l'attira vers lui doucement, et, comme elle baissait la tête, il mit un baiser dans ses blonds cheveux.

Les lèvres de Raoul rencontrèrent les fleurs d'oranger.

—Andrée ! — dit-il en se reculant avec un instinctif effroi,—Andrée, pourquoi donc cette couronne ?.... et que signifie ce bouquet ?....

Elle avait relevé la tête avec la grâce infinie d'une colombe alarmée par l'approche du chasseur.

Raoul prêtait une oreille avide à la réponse. Elle n'osa pas. Ce fut le commandeur qui répondit.

—Elle porte ce bouquet et cette couronne parce qu'elle vient de se marier, parce qu'elle est ma femme.

Avec un cri de désespoir, Raoul voulut se relever, la douleur de sa blessure le renversa sur le lit, pantelant, hagard, comme prêt à rendre l'âme.

—Raoul ! — s'écria Andrée, — ô Raoul ! mon frère....

—Je ne suis pas ton frère ! interrompit-il en retrouvant des forces dans l'excès même de sa souffrance.—N'as-tu donc pas compris l'autre jour que cette révélation nous frappait devant lui ?

—On m'a dit que c'était impossible,—balbutia-t-elle épouvantée,—et que je m'étais trompée....

—Qui donc t'a dit cela ?

—Carmen !

—Oui, moi ! — avoua l'Espagnole en s'avançant à son tour, comme afin de mieux savourer l'âpre jouissance de son triomphe.

—Malheureuse ! — s'écria Raoul avec une suprême exaltation qui le rendait effrayant à voir,—oh ! malheureuse, mais, tu n'as donc pas vu que je ne pouvais vivre que par elle, et [illegible]

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

[illegible]

SAMEDI, 24 mars 1866.

19me représentation de la Compagnie française.

MARCELIN ALHAIZA [illegible] Directeur.

Première représentation de

Le Bossu,

Grand drame en 5 actes et 10 tableaux de A. Bourgeois et Paul Féval.

Pendant la Semaine Sainte, les représentations françaises seront suspendues. Réouverture le mardi 3 avril.

Le spectacle commencera à 7 heures [illegible]

AU PUBLIC.

A la veille de partir pour la France, où je me rends afin de former une Compagnie lyrique et dramatique pour le public de la Nouvelle-Orléans, je dois à ce public des remerciements, et jamais je n'aurai rempli un devoir plus cordialement qu'en cette occasion. Je remercie donc ceux qui, depuis mon arrivée en cette ville, m'ont prêté sans relâche leur appui, n'ont cessé de soutenir mes artistes et moi par leurs sympathies exprimées sous toutes formes.

Cet accueil inespéré m'a créé une dette de reconnaissance envers la population de la Nouvelle-Orléans, et dont mes efforts tendront à l'acquitter.

L'entreprise que je me suis décidé à prendre rendra, je l'espère, au théâtre français de la Nouvelle-Orléans tout son éclat d'autrefois. En attendant que je réalise ces promesses, j'ai arrêté le plan suivant que je soumets respectueusement au public.

La saison théâtrale sera de six mois ; chaque semaine comptera cinq représentations : opéra, opéra-comique, drame, comédie, vaudeville. Les abonnements constitueront deux séries distinctes : la série de lundi et du jeudi, la série du mardi et du samedi. Le dimanche restera un jour réservé en dehors du dit abonnement. Il sera donc loisible de ne s'engager que pour deux soirées par semaines : mais les personnes qui désireront contracter pour le nombre total des représentations (le dimanche excepté) auront le privilège, pendant une période de jours commençant le 21 mars et expirant huit jours après, de choisir leurs loges et parquets. Ce terme expiré, tous seront sur un pied d'égalité ; et ceux qui se présenteront alors au contrôle seront libres de choisir parmi les places restant au livre de locations.

Le montant des abonnements sera payable comme suit : la moitié à l'arrivée de la Compagnie à la Nouvelle Orléans, et l'autre moitié à l'expiration du premier trimestre d'exploitation.

Ainsi qu'il est dit plus haut le contrôle sera ouvert pour recevoir les abonnements privilégiés (c'est-à-dire ceux qui embrassent la totalité des représentations) du 21 au 28 mars, et à partir de cette date, on recevra les abonnements par série.

J'espère que cette combinaison plaira au public auquel je m'adresse et que je remercie une fois de plus d'avoir bien voulu me faire un si chaleureux accueil.

[Signé] ALHAIZA.

P. S.—La location se fera au bureau de l'Opéra Français, le matin de 9 à 11 heures, et l'après-midi de 2 à 4 heures, et ne restera ouverte que jusqu'au 15 avril.

20 mars—8

Théâtre St-Charles.

VENDREDI SOIR, 23 mars.

Bénéfice d'adieu de Mme CELESTE.

THE CHILD OF THE WRECK, drame — ST-MARY'S EVE, drame. 23 mars

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

Spalding & Bidwell—Propriétaires et Directeurs.

SAMEDI, 24 mars 1866.

Deux représentations :

L'une à MIDI, et l'autre à 7 heures et demie du soir.

MAZULME,

A l'occasion de l'inauguration du système par lequel 10,000 pieds cubes d'air frais sont introduits dans la salle toutes les minutes, et, toutes les 20 minutes, 200,000 pieds cubes viennent changer l'atmosphère de l'édifice

L'air est introduit par une puissante machine, devient une brise agréable. La salle du musée est transformée en une vaste salle de promenade, où le public pourra admirer une magnifique fontaine.

23mars—2

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Spalding & Bidwell........Propriétaires.

VENDREDI, 23 MARS 1866.

Bénéfice de M. John C. Franklin, et de Mlle Alice Franklin. [illegible] nouveautés.

Pour les détails, voir les affiches. 23mars—

LA NATURE DEVOILEE

—A LA—

SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK,

AVIS. CHAQUE VISITEUR a droit à un livre de questions "Secrets" sur la philosophie du mariage et à un catalogue.

Rue St-Charles, Nos. 40 et 42,

en face de l'Hôtel St-Charles. 3 déc

Musée et Institut Zoologique

DU MAJOR BURNELL,

composé de grandes curiosités naturelles vivantes, au No. 22 de la rue St. Charles, (en face de l'Académie de Musique.)

LES portes sont ouvertes de 9 heures du matin, à 9 heures du soir. L'établissement est ouvert les dimanches de 1 à 9 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents pour les enfants 25 cents. 28déc—3m

Succursale du Musée d'Anatomie de New-York.—Rue St-Charles, No 40 et 42.

ON peut se procurer quatre lectures importantes, intitulées "La Philosophie du Mariage" et faites au Musée de New York, en s'adressant au secrétaire de la succursale du Musée d'Anatomie de New York, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, ou en lui adressant une lettre renfermant 25 cents. 3déc—6m

UN GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ

Sera donné le samedi 7 avril,

Par la Société de Jeunes-Gens, à l'Etoile Polaire, encoignure Hospital et Amour, 3e District.

DIRECTEURS.

P. V. Rulempio, A. Mendola, R. Serpas.
A. H. Ojeda, J. Oteri, C. Steinecker.
O. G. Mendola, A. A. Sandoval, A. Bardell.

COMITÉ D'INVITATION.

P. V. Rulempio, A. H. Ojeda,
O. G. Mendola, A. Mendola.

Prix du billet............$1.50.

On peut se procurer des invitations pour dames, aux directeurs [illegible]

C. A. G. D.

Grand Bal Paré et avec Régalias, Donné par le GROVE PERSÉVÉRANCE No 7, au Masonic Hall,

SAMEDI, 7 AVRIL 1866.

DIRECTEURS.

Aug. Démarest, A. H. M. Peterson, Le. Loda,
G. O. Stromeyer, L. Mello, F. Randon,
Chs. Ammeshäuser.

COMITÉ D'INVITATION.

Aug. Démarest, B. Doux, A. A. Canon,
Le. Loda, Jules Lefèvre, J. Lavizzo,
M. Brisolara.

Le Comité d'Invitation se réunira tous les jeudis soir, à 7 heures et demie, No 55 rue Bourbon, chez M. Randon. On pourra se procurer des billets aux endroits suivants :

E. Nodal, encoignure St. Louis et Royale,
M. Castagne, au bureau du Théâtre de l'Opéra.
F. Randon, No. 55, rue Bourbon.
A. H. M. Peterson, Passage de la Bourse et Bienville,
B. Doux, No 44, rue Conti.
M. Brisolara, encoignure St. Pierre et Remparts.

Aucune invitation ne sera émise avant d'avoir été présentée au comité.

PRIX DU BILLET $2.

Après le jeudi 5 avril, aucune invitation pour dame ne sera émise.

Le comité des Directeurs recevra des propositions pour la location du RESTAURANT et de la BUVETTE, au No 55 rue Bourbon. 25 fév—

COMPAGNIE DE METIER A TISSER

de la Nouvelle-Orléans.

PLANTEUR ! VEILLEZ A VOS INTÉRÊTS

Et ne manquez pas de venir au

No 114 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans,

Pour y voir fonctionner

LE MÉTIER A LA MAIN,

Automoteur Perfectionné de Mendenhall.

Il a de grands avantages sur les autres métiers ; il est plus simple et plus durable, on en comprend plus facilement le mécanisme ; il est plus sûr.

Les Planteurs peuvent être indépendants

Tissant sur le METIER PERFECTIONNÉ DE MENDENHALL tout le linge qui se porte chez eux.

On peut tisser de 15 à 30 VARDES PAR JOUR à l'aide de ce métier qui tisse aussi vite qu'aucun métier de fabrique. On peut économiser, en s'en servant, la moitié du coût des vêtements d'une famille. On peut gagner de $5 à $10 par jour.

Les pièces dont il se compose SE CHANGENT D'ELLES-MEMES. Il tisse les jeans, les satinets, le linsey, les couvertures, le drap double uni, différentes espèces d'étoffes à côtes, le lin, le coton, la flanelle en laine, les étoffes à sacs, la cotonnade, le linge de table, les jupons Balmoral, les tissus de laine, toile et chanvre.

Il est petit, simple et léger,

Pas plus grand qu'une table à manger ordinaire ; le travail en est parfait, les matériaux en sont bons, il est bien verni, il est très simple et on en comprend facilement le mécanisme. Tout s'y fait en TOURNANT UN CRAN.

Pour plus de détails, les prix, les circulaires descriptives, les échantillons, s'adresser (avec le timbre) à

COON & BRANDRIFF,

24 fév—3m Rue St-Charles, No 114, Nlle-Orléans.

LEON QUEYROUSE,

MARCHAND DE GROCERIES

Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie [illegible]

17.............. [illegible] 17

Salon de Fred. Graber,

Au coin de la rue Chartres et du Passage du Théâtre.

LE soussigné [illegible] le vieil établissement connu [illegible] sous le nom de JOHN McDONALD, au coin de la rue Chartres et Passage du Théâtre, sollicite respectueusement l'appui du public.

On trouvera toujours dans l'établissement les liqueurs des meilleures qualités.

7 mars—1m J. F. GRUBER.

N. WOGNIE,

Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, TERRAINS NUS, Habitations et terres en général.

Bureau,—Passage de la Bourse, No 6, près de la rue de la Douane. [illegible]

PILULES DEHAUT

Les Médecines [illegible] ont été [illegible] Ces pilules dont les avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont fondé leur Pilules Dehaut d'un usage populaire. — Ces pilules dont [illegible] pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent. — Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni diète, ni tisane, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût, — Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que : asthme, catharre, dartres douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, &c, &c, &c, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (Voir la Brochure qui se donne gratuitement.) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

A New-York, chez MM. JOHN MILHAU, Broadway, et Fougera Frères, pharmaciens. Des DEPOTS de nos PILULES sont établis pour la VENTE en GROS et DEMI GROS, chez M. DUCONGÉ, droguiste, Louis CASTEL et SCHWAB, pharmaciens, et pour le DÉTAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

PRÉSERVATIF et guérison des MALADIES DE POITRINE

TRAITEMENT SPECIFIQUE PAR LES

HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse | SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

Ces préparations sont les seules reconnues et recommandées par le Dr CHURCHILL (Médecal circular : [illegible]).—Prix : 4 fr. le flacon, avec instruction.

12, rue Castiglione, à Paris. — SWANN, Pharmacien, — 12, rue Castiglione, à Paris.

Les Sirops se vendent en flacons carrés scellés au nom du docteur CHURCHILL dans le verre. Les Pilules sont en flacons carrés.—AVIS. Les seules véritables Hypophosphites du Dr Churchill sont ceux qui portent sur l'étiquette et sur la bande rouge qui recouvre le bouchon la signature H. H. SWANN.—Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien. A New York chez MM. JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens, No 183 Broadway.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES

Par la méthode du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris—Consult. par lettres.

PLUS DE COPAHU | DEPURATIF du SANG

[illegible]

HEMORRHOIDES—Pommade guérissant en 3 jours.

VENTE en GROS : S'adresser à CHABLE, Médecin-Pharmacien, 36, rue Vivienne, Paris, et loco principales pharmacies.

INJECTION BROU

HYGIENIQUE INFAILLIBLE et PRESERVATRICE. La seule guérissant sans [illegible] lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris chez l'inventeur BROU, rue Lafayette No, et nouveaux magasin 112.

MALADIES DE LA PEAU

Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités, que les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, sont le remède par excellence contre toutes les variétés de DARTRES et autres maladies de la peau, même les plus rebelles, comme la Lèpre et l'Elephantiasis, contre la SYPHILIS constitutionnelle, LES AFFECTIONS SCROFULEUSES, LES RHUMATISMES CHRONIQUES, ETC.

A la NOUVELLE-ORLEANS chez MM. LOUIS CASTEL et SCHWAB, pharmaciens ; chez M. DUCONGÉ, droguiste rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIERE CLASSE A PARIS.

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (Pneumonies, Catarrhes pulmonaires, Asthmes, Bronchites nerveuses, Coqueluches, &c.

Le SIROP DE LABELONYE n'est vendu qu'en bouteilles revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de l'inventeur.

DÉPOT : PHARMACIE LABELONYE & CIE, 19, RUE BOURBON-VILLENEUVE—PARIS.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Louis Castel et Schwab, pharmaciens ; chez M. Ducongé, droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane. 1mars—32t 1ps

DRAGEES AU LACTATE DE FER DE GELIS & CONTE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1846 et en juillet 1858, que les DRAGÉES de GELIS et CONTÉ sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou pâles couleurs), des Pertes blanches, de la Débilité de tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.

Dépôt : Pharmacie Labelonye et Cie, 19, rue Bourbon-Villeneuve—Paris.

A la Nouvelle Orléans, chez MM. LOUIS CASTEL et SCHWAB, pharmaciens, et M. DUCONGÉ, droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les Hémorrhagies de toute nature, les Crachements de sang, les Dyssenteries et Diarrhées chroniques,—qu'elles guérissent en peu de jours,—contre les Engorgements et les pertes chez les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de poitrine.

Dépôt : Pharmacie LABELONYE ET CIE, 19, rue Bourbon-Villeneuve—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. LOUIS CASTEL et SCHWAB, Pharmaciens ; chez M. DUCONGE, Droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

LA BEAUTÉ ÉTERNELLE, OU L'ART DE SE CONSERVER ET D'EMBELLIR,

Par A. RAYNAUD.—Se trouve chez MM. V. HEBERT & M. DUCONGÉ, Nlle Orléans.

VENANT D'ÊTRE REÇU DU BRAZILIAN DE LIVERPOOL :

UNE FACTURE ASSORTIE des meilleurs articles de PARFUMERIE DE LA SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE (DE PARIS)

30 douzaines HUILE PHILOCOME,
30 do POMMADE do
35 do VINAIGRE de toilette,
35 do EAU DE COLOGNE,
25 do EXTRAITS D'ODEURS,
100 do POUDRE DE RIZ, ass.,
12 do COSMETIQUES extra-fins,
10 do BANDOLINE,
25 do SAVONS PONCE,
300 do assortis d'odeurs et de qualités, &c., &c.

Ces articles étant importés directement de la maison COTTAN & CIE et n'ayant été sujets à aucun frais de commissionnaire, sont offerts aux connaisseurs à des prix exceptionnellement modérés.

FRANCIS BOUVAIN,

83, Rue Bourbon.

18 mars—6 A LA "PLUME DE BRONZE."

ATTENTION FORGERONS !

VOTRE attention est appelée sur la TUYERE PATENTÉE ou CANON DE SOUFFLET, DE BERRY, qui souffle par le bas et sur un seul côté du feu qu'il rend plus ardent avec plus de promptitude. Il souffle un, deux et trois fois sur le même fer, répand la chaleur sur une grande surface ou la concentre sur un seul point, à volonté. Ainsi, toute la barre peut être chauffée parfaitement et d'une manière égale, sans qu'il y ait danger qu'elle brûle et qu'en, lorsqu'on emploie les tuyères ordinaires, ce qui n'occupe qu'une chaleur, peut se faire à une seule. C'est une grande économie de temps, de feu et de combustible. Le feu est complètement sous le contrôle du forgeron et il ne se perd pas de combustible. Cette nouvelle tuyère n'est jamais chaude et dure indéfiniment.

Prix, selon les dimensions, $15, $20, $25.

Les ordres seront remplis par Clinton & Richards, No 84, rue Magasine, Nlle-Orléans.

Lisez les certificats suivants des hommes du métier à la Nlle Orléans.

Nlle-Orléans, 6 mars 1866.

M. D. E. Freeman Quelques-unes des TUYERES de H. S. Berry sont employées depuis novembre dernier, dans quelques-unes des forges que je dirige et on est pleinement satisfait. Les ouvriers qui en font usage les préfèrent à toutes celles qu'ils connaissent déjà. Je les recommande de tout cœur comme les meilleures que j'aie vues depuis quinze ans que je m'occupe de forges ; elles chauffent le fer plus rapidement et plus complètement, tout en exigeant moins de combustible, n'ont jamais besoin de réparation. JAS. McCABE, Chef d'atelier de la Fonderie du Sud.

Nlle-Orléans, 6 mars 1866.

D. C. Freeman.—Mon cher monsieur,—La Tuyère patentée de Berry est employée depuis novembre sous ma surveillance, et je déclare sans hésitation que c'est la meilleure que je connaisse. Elle chauffe le fer de toute grosseur plus vite, mieux et avec moins de charbon que toute autre tuyère. En forgeant un grand essieu, les deux extrémités peuvent être facilement soumises, avec un seul feu, à l'action de la tuyère, ce qui constitue une grande économie de temps, de travail et de charbon. Elle ne s'échauffe pas, et conséquemment ne brûle pas ; elle ne s'engorge pas non plus. Je la recommande bien volontiers.

THOS. O'CONNOR,

Chef d'atelier de la Fonderie McCann, N. O.

Pour le droit de s'en servir dans les paroisses en Louisiane, et les comtés dans le Mississipi et l'Alabama, s'adresser au soussigné, chez Clinton & Richard.

16 mars—1m D. C. FREEMAN.

Balances,

Balances,

Balances,

BALANCES "STANDARD" DE FAIRBANKS,

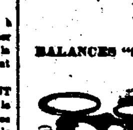

Pour foin, charbon animaux ; balances d'entrepôt, de coton, balances à plateformes, balances d'épiciers, à comptoirs, de droguistes, &c.

Plus de cent modifications de machines à peser, adoptées à toute espèce de pesage.

La confiance qu'on a dans la parfaite exactitude de ces balances est telle, qu'on les considère aujourd'hui comme supérieures à toutes les autres.

FAIRBANKS & CO.,

13 mars—3m Rue Tchoupitoulas, No. 9.

Maizena de Duryea,

POUR les puddings, les gâteaux, les flancs, le blanc manger, &c.—sans colle de poisson, avec peu d'œufs ou sans œufs, à un prix qui étonne les plus économes. Elle est excellente pour épaissir les sauces douces, les sauces de viande et de poisson, les soupes, &c. Il n'y a rien de comparable pour les crèmes à la glace. Une petite quantité bouillie dans du lait donne une crème riche de café, de chocolat, thé, &c. On la vend en paquets d'une livre marqués "Maizena". La meilleure de s'en servir est indiquée. La Maizena est une délicieuse nourriture pour les enfants et les malades de tous les âges.

A vendre par tous les marchands de comestibles et droguistes.

WM. DURYEA, Agent général,

16mars—1m 166, Fulton street, New-York

J. [illegible] Martin, Jno. F. Butts, E. M. Malone d'Opelousas, en société.

MARTIN & BUTTS,

FACTEURS DE COTON ET Marchands-Commissionnaires,

Bureau, rue Gravier, No 172, au premier, 10 janv—3m Nouvelle-Orléans.

Graine de Coton, Graine de Coton.

2500 Boisseaux de "PROLIFIC" de Dean, choisis de [illegible], première qualité de la récolte [illegible]. Ces graines [illegible] garanties fraîches et en bon état. A vendre [illegible] HARPER, WALKER & Co., 1 mars—1m Rue Carondelet, No 31.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] vs. LEURS CRÉANCIERS

[illegible] de la Nlle-Orléans, No 17,3[illegible].—En vertu d'un jugement rendu le 13 de [illegible], et à moi adressé par l'Honorable [illegible] Cour de District de la Nlle-Orléans [illegible] vingt-sept de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible] celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour [illegible] ci-après désignés, à la vente publique et adjudication des billets donnés [illegible] suit :

DÉBITEURS.	TIREURS.	ÉCHÉANCES.	MONTANTS.	TOTAUX.
	Lot No 1.			
	F. R. Ventress End. par W. C. S Ventress			
	J. D. Ventress, Jr.	Janvier 13, 1862	$ 2,000 00	
	J. D. Linton	Février 13, 1862	7,000 00	
	M. Watson	Décemb. 23, 1861	7,000 00	
	L. R. Williams	Janvier 13, 1862	5,000 00	
	W. Bailey	do 13, 1862	3,000 00	
	J. Perkins jr	Février 13, 1862	2,000 00	
			$26,333 33	
	Les susdits billets ont été donnés en nantissement [pledged] pour garantir un billet de W. et D. Urquhart, échéant le 15 février 1862, de $30,000.			
	Lot No 2.			
	M. D. Davis	Avril 1, 1862	3,000 94	
	F. Coste	Janvier 20, 1862	10,253 [illegible]	
	L. R. Williams	Décemb. 18, 1861	3,000 00	
	W. P. Walker	Décemb. 14, 1861	7,357 74	
			$24,612 94	
	Les susdits billets ont été donnés en nantissement [pledged] pour garantir un billet de W. et D. Urquhart, échéant le 15 mars 1862, de $18,456.			
	Lot No 3.			
Banque de l'Etat de la Louisiane.	J. Perkins jr	Mars 4, 1862	5,000 00	
	M. Watson	Février 13, 1862	7,000 00	
	J. D. Linton	Mars 13, 1862	10,000 33	
	J. Perkins jr	do 16, 1862	3,000 00	
	do	do 16, 1862	3,000 00	
	W. Dunbar	Février 16, 1862	5,000 00	
			$33,333 33	
	Les susdits billets ont été donnés en nantissement [pledged] pour garantir un billet de W. et D. Urquhart, échéant le 16 avril 1862, de $20,040.			
	Lot No 4.			
	S. D. Linton	Janvier 13, 1862	10,000 33	
	D. T. Cain	do 21, 1862	5,000 00	
			$15,000 33	
	Les susdits billets ont été donnés en nantissement [pledged] pour garantir un billet de W. et D. Urquhart, échéant le 16 mai 1862, de $11,195.			
	Lot No 5.			
	S. D. Linton	Mars 13, 1862	10,333 33	
	J. Perkins jr	Février 13, 1862	5,000 00	
	J. R. Williams	Février 13, 1862	5,000 00	
	M. Watson	Janvier 13, 1862	7,000 00	$149,065 36
			$26,333 33	
	Les susdits billets ont été donnés en nantissement [pledged] pour garantir un billet de W. et D. Urquhart, échéant le 16 mai 1862, de $20,040.			
	Lot No 6.			
	L. R. Williams	Mai 16, 1861	5,000 00	
	W. P. Walker	Décemb. 2, 1861	3,000 00	
	do	do 2, 1861	5,000 00	
	W. Bailey	Janvier 16, 1862	5,000 00	
	do	do 16, 1862	5,000 00	
	J. Perkins jr	Décemb. 25, 1861	5,000 00	
	do	Janvier 10, 1862	5,000 00	
	J. R. Williams	Mars 12, 1862	5,000 00	
Banque du Canal.	do	do 12, 1862	3,000 00	
	do	do 25, 1862	3,000 00	
	D. F. Cain	Février 15, 1862	2,500 00	
	do	Mars 25, 1862	2,500 00	
	do	Janvier 21, 1861	2,500 00	
	L. R. Williams	Février 25, 1863	3,000 00	51,333 32
	Lot No 7.			
Banque des Citoyens.	W. Bailey	Mars 13, 1862	6,666 66	
	A. D. Kelly & Co	Avril 24, 1862	5,000 00	11,166 66
	Lot No 8.			
Compagnie d'assurance des Marchands.	Hyams & Benjamin	Mai 16, 1862	5,000 00	
	J. R. Williams	Mars 26, 1863	5,000 00	
	D. Urquhart,	Mai 30, 1861	25,000 00	35,000 00
	Lot No 9.			
	D. Urquhart	do 26, 1861	25,000 00	
	Watson & Lapice	Avril 24, 1860	4,000 00	
	do	do 2, 1860	4,000 00	
Dr. W. N. Mercer.	do	Mars 26, 1860	4,000 00	
	do	do 26, 1860	4,000 00	
	H. G. Doyle	Avril 1, 1860	4,542 85	
	J. R. Williams	Février 16, 1863	5,000 00	51,542 85
				$ 3[illegible],308 16

Le tout cédé par les dits insolvables à leurs créanciers. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14mars—19,21 23,26

JOSEPH LALLANDE, exécuteur testamentaire vs. KNOX & HIGGINS.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,565 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, trois d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de Soixante deux (62) ACTIONS du fond capital de la Banque des Marchands, sur lesquelles sont pratiquées saisies [illegible] No 294.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans

23 mars—28,30, 31; 3 avril

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Succession de feue Dame Veuve W. GOUVILLE, décédée.

La Dame H. H. FABER vs ALCIDE GOUVILLE & als.

ACTION EN PARTAGE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,714—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] mars 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 mars—31 avril 9, 16, 24.

CHARLES F. SEEBENS vs. HONORINE MERCIER épouse de Charles César Cifrey.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 18,[illegible] En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-trois d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite, savoir :

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mars—31, 7 avril 14, 23

C. A. HENSLER (O. BUISSON, subrogé) vs M. J. BUJAC.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 11,106—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Onze, de l'îlet numéro Dix-huit, borné par les rues du Canal, de la Douane, Franklin et Tremé et mesurant vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Franklin, sur soixante dix-neuf pieds dix pouces et sept lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. Montgomery, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 février 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra faire assurer la propriété et en transférer la police d'assurance au porteur des billets. L'acquéreur aura la faculté de payer [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6mars—15, 20, 31—avril 7

ROBERT H. BAILY, curateur, &c. vs THOMAS McKNIGHT.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU Shérif de la Paroisse d'Orléans

6 mars—15, 20, 31 et 7 av

E. S. WURZBURGER vs W. B. BARRETT.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 17,944—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 9 avril 1866, à 5 heures P. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de :

L'installation du Gaz contenue dans la maison située rue Gravier No 288, entre les rues Franklin et Liberty, dans le Premier District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans

22 mars—24, 27, 31—avril 2

ROBERT WYNNE vs JOHN COLLINS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, St-Avide, Prosper et Mandeville désigné par le No 24 d'après un plan dressé par Louis Surgi, arpenteur [illegible]

Ensemble avec toutes les dépendances et appartenances, droits privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Pearce, suivant acte au rapport Robert J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 3 juillet 1863.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 mars—14, 20, 31—7 av

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Succession de feue VICTOIRE ELIZABETH DUFRE, épouse de L. H. DESFORGES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,784—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er mars 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété dont suit la description :

Un terrain de forme irrégulière, situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Royale, entre les rues du Maine et St Philippe, mesurant quarante quatre pieds neuf pouces de face à la rue Royale, [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

5mars—14, 23, 31—av 7

John Davidson contre Davis & Cofield.

A LA COUR de Deuxième District Judiciaire dans et pour la Paroisse de St-Bernard—Etat de la Louisiane. No [illegible]—En vertu d'un alias writ de saisie et vente émis par la dite Cour, de la Deuxième District Judiciaire, dans et pour la paroisse de St-Bernard, Etat de la Louisiane, j'ai saisi et vendrai, à l'enchère publique, à la maison de Cour, dans la paroisse de St-Bernard—

SAMEDI, 7 avril 1866, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain morceau de terre établi en habitation sucrière, situé dans la paroisse de St-Bernard, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 13 milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, et du même côté. [illegible]

[illegible]

A. D. 1867, 1868 et 1869. ANTH. GHALAINE, Shérif.

JOSEPH LALLANDE vs. ROBERT M. DAVIS

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 13,651—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-six de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Tous les droits titres et intérêts du défendeur R M Davis à Mille Actions de vingt cinq piastres chacune du fonds capital de l'association "Mechanics and Agricultural Fair Association."

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.

CHARLES BIENVENU.

14 mars—17 20, 21 26 Shérif de la Paroisse d'Orléans

La ville de Baltimore vs. J. & W. Ellis.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,437—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

ONZE CERTAINS ILETS ou portions de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, et désignés par les numéros cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, soixante-onze, soixante-douze, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-seize, [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU Shérif de la Paroisse d'Orléans

5mars—13, 23, 31—avril 7.

Succession de A. A. MELLAERTZ—A la faveur de L'AUDITEUR D'ETAT

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,842—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Vingt dans l'îlet No Treize, d'après un plan du voyer de la ville, déposé en l'étude de Michel de Armas, autrefois notaire public en cette ville, en date du 30 juin 1819.

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans

5 mars—14, 23, 31—avril 7.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans — No 16,911—Jules A. Blanc vs ses créanciers.—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes intéressées, de donner, dans les dix jours qui suivront la date de cette première publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds répartis en conséquence.

Par ordre de la Cour

14 mars—19, 26 E. H. LEHMANN, Député-Greffier.

SUCCESSION A. J. RUGELEY.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,249.—Avis est donné aux créanciers de cette succession de se faire connaître au soussigné, de leur présenter leurs réclamations et les titres sur lesquels elles sont fondées. Tous ceux qui doivent à la dite succession sont requis de venir payer ce qu'ils doivent.

JAMES H. JONES,

Curateur, rue Royale, No 66, ou à ses avocats, Durant & Hornor, rue Carondelet No 18

SUCCESSION DE STROUD Jr.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans No 18,338.— Avis est donné aux créanciers de cette succession de présenter leurs réclamations, avec les titres sur lesquels elles sont fondées, au soussigné, et tous ceux qui doivent à la dite succession sont requis de venir payer ce qu'ils doivent.

FRED'K E. BRIDGE, adm., rue Gravier, No 128.

Ou à ses avocats, DURANT & HORNOR, 21mars—30,23,31mars rue Carondelet, No 18

SUCCESSION D'ARISTIDE BARÉ.

AVIS est donné aux créanciers d'avoir à se présenter avec les preuves à l'appui, dans les dix jours, au bureau de M. E. Eude, notaire public, rue St-Pierre, entre [illegible] et aux débiteurs, à régler leurs comptes [illegible] les mains du soussigné, curateur de la dite succession.

Nouvelle-Orléans, 19 mars 1866.

[illegible] ALFRED BODIN.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. [illegible]

Avis de Société.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une SOCIETE pour le commerce de DROGUES en gros, dans cette ville, sous la raison—

WHEELOCK, FINLAY & Co.

Aux magasins 28 et 30 de la rue des Magasins, coin Gravier, occupés dernièrement par M. F. W. Marsh. Le bureau et l'entrepôt sont au coin des rues Magasins et Commune, au magasin occupé dernièrement par MM. Woodman & Bennet.

E. WHEELOCK,
T. FINLAY,
WM. HULL,
T. O. WOODMAN.

Nlle-Orléans, 1er mars 1866. 3 mars—1 m

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS

Marchandises sèches et lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 36.

VENDREDI, 23 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 pièces mousselines, brochées et Jacquard,
500 do mousseline suisse blanche, nansou et jaconats.
[illegible] do mousselines à raies en travers et tape check,
[illegible] do organdis français,
[illegible] do percales françaises fines,
[illegible] do mousseline noire et mousseline blanche,
[illegible] do bobinet de [illegible] 30 pouces,
[illegible] do coton blanc et coton écru, assorti,
[illegible] do toiles fines d'Irlande,
[illegible] do ginghams 6l, No 3 et 5,
150 do batistes noires,
150 do coton blanc et coton écru,
[illegible] do bareges à voiles,
[illegible] do ginghams unis et fantaisie,
100 do coutil 6l,
150 do coutil à matelas et stripes,
[illegible] do casimirs, jeans et tweeds,
150 do nanquinettes,
100 douzaines chemises fines blanches et de voyage,
2000 do bonneterie assortie,
75 manteaux soie fine,
—Egalement—
300 lots "notions" assorties,
—Et—
300 douzaines véritable coutellerie Roger,
200 do albums photographiques superfins.
23mars

Vente par ordre des gardiens du port 1 caisse de chemises de peau, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No 36.

VENDREDI, vingt-trois mars, à 1 heure de l'après-midi, il sera vendu, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port—

[A. C.] 1 caisse chemises de peau,

104. arrivée par le steamer anglais FLORIDA, pendant la traversée de Liverpool à la Nlle Orléans.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23mars

PAR J.P. BOISSEAU.

DIVERS ! DIVERS ! DIVERS !

Pour clore des consignations.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 24 du courant, à 11 heures du matin, au magasin No 52 de la rue Gravier—

Jambons au naturel et passés au sucre, bacon breakfast, porc prime et mess, farine superfine et farine extra, vin rouge, whiskey, eau-de-vie, savon, morue, chandelles, riz, fromage, huile de charbon, tabac, cigares, &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 23mars

PAR ROBINSON & NASH.

VENTE PÉREMPTOIRE

De 100 boucauts sucre de la Louisiane.

PAR ROBINSON & NASH.

W. L. ROBINSON, encanteur

Bureau, coin Bienville et Chartres.

IL sera vendu, MARDI, 27 du courant, à 11 heures, à l'entrepôt de M. E. W. Rodd, au coin des rues Douane et Front Levee, en face de la Douane—

31 boucauts sucre clarifié N.,
15 do do do I.,
54 do do do fair W.,

En lots au gré des acheteurs.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23mars

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Marchandises sèches, bas, chaussons, souliers, bottes, bijouterie, articles de mercerie, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI prochain, 24 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin d'encan, encoignure Chartres et St-Louis, No 114—

300 lots de marchandises de saison, bottes, souliers, bas, demi bas, articles de mercerie, bijouterie, coutellerie, meubles, &c. 23 mars

TOURNÉ ET NEUBERGER.

CONSÉQUENCES DU FEU.

Bons marchés à faire au No 145 rue du Canal à côté de Bellanger.

$40,000 de marchandises légèrement endommagées par l'eau pendant l'incendie du 19 courant.

PAR TOURNÉ & NEUBERGER.

SAMEDI 24 et lundi 26 courant, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au magasin, sans limite ni réserve—

Tout le stock de marchandises comprenant un vaste assortiment de rubans, broderies, garnitures, mercerie, articles de fantaisie, jouets, porcelaines, parfumerie, ombrelles, dentelles, boucles, ceintures et une grande variété d'autres articles trop longs à énumérer.

Le tout sera vendu en lots convenables aux marchands et aux Dames.

Conditions—comptant en billets du Trésor.

21mars—24, 26, 28

PAR B. SCOTT.

Tabac en feuilles. Tabac en feuilles.

PAR B. SCOTT, Encanteur.

Bureau, rue des Magasins, No 54, coin Natchez.

Vente pour le compte de qui il appartiendra.

IL sera vendu, samedi, 24 mars, à midi précis, au magasin, No 54, de la rue des Magasins, coin Natchez, pour le compte de qui il appartiendra—

19 caisses tabac Connecticut, clear, pour capes,
14 do tabac fin en feuilles.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23mars

P. J. PAVY,

Facteur de Coton ET NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.

[illegible] Rue Royale, No 6

PAR GABRIEL LEAUMONT.

100 [illegible] Chapeaux pour hommes et enfants.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

VENDREDI, 23 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

100 [illegible] chapeaux pour hommes et enfants.

Conditions—A la vente. 23 mars

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de marchandises sèches, bottes, souliers et brodequins.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 33 de la rue Bienville, il sera vendu—

400 pièces indiennes françaises et américaines.

150 pièces coton blanc et coton écru.

—Egalement—

400 colis et lots de marchandises sèches de saison et dont l'énumération serait trop longue.

—Et—

150 caisses de bottes, souliers et brodequins, le meilleur assortiment qui ait jamais été offert à l'encan dans cette ville.

Conditions—à la vente. 21mars

PAR D. E. MORPHY.

Corde.....Corde.....Corde.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

IL sera vendu, samedi, 24 mars 1866, à 10 heures du matin, en face du magasin No 47 de la rue des Magasins—

Un rouleau corde de huit pouces, convenable pour grélements.

Conditions—comptant. 23mars

Mats.....Mats

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu, vendredi, 23 mars 1866, à 11 heures du matin, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, Premier District, au pied de la rue Girod—

1400 mâts de tours de bateau à vapeur New Orleans et de barges

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 23mars

PAR ALFRED BOULIGNY.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur

Bureau, No 20 rue Carondelet.

IL sera vendu, samedi le 24 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

1—Huit terrains situés dans le Troisième District, bornés par les rues Esplanade, Morales, Mandeville et Urquhart, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 [illegible]

[illegible]

VENTE DE DOUZE ILETS DE TERRE DANS LA ville de Carrollton. — Succession de Mme M. M. E. MONTREUIL, épouse divorcée de L. Millaudon. — Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 19,969

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,

Bureau, No 20 rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan le SAMEDI 31 mars 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 20 novembre 1865, No 19,969 la propriété ci-après décrite, savoir :

DANS LA VILLE DE CARROLLTON

1—UN ILET DE TERRE borné par les rues Canal, Avenue Short, Septième et Huitième, désigné sur le plan de la ville de Carrollton par la lettre A.

2—UN ILET DE TERRE borné par les rues Canal, Avenue Short, Cinquième et Huitième, désigné sur le plan de la ville de Carrollton par la lettre B.

3—UN ILET DE TERRE borné par les rues Short, Washington, Septième et Cohn, et désigné sur le même plan par D'. A.

4—UN ILET DE TERRE borné par les rues Short, Washington, Cohn et Huitième et désigné sur le même plan par 21 B.

5—UN ILET DE TERRE, borné par les rues Washington, Burdette, Septième et Cohn et désigné sur le même plan par 22 A.

6—UN ILET DE TERRE, borné par les rues Washington, Burdette, Cohn et Huitième, et désigné sur le même plan par 22 B.

7—UN ILET DE TERRE borné par les rues Burdette, Adams, Septième et Cohn et désigné sur le même plan par 23 A.

8—UN ILET DE TERRE borné par les rues Burdette, Adams, Cohn et Huitième, et désigné sur le même plan par 23 B.

9—UN ILET DE TERRE borné par les rues Adams, Hillary, Septième et Cohn, et désigné sur le même plan par 24 A.

10—UN ILET DE TERRE borné par les rues Adams Hillary, Cohn et Huitième, et désigné sur le même plan par 24 B.

11—UN ILET DE TERRE, borné par les rues Hillary, Lower Line, Cohn et Huitième, et désigné sur le même plan par 25 B.

12—UN ILET DE TERRE borné par les rues Hillary, Lower Line, Cohn et Huitième, et désigné sur le même plan par 25 [illegible]

13—UNE PARTIE D'UN ILET DE TERRE borné par les rues [illegible]

[illegible]

Termes et Conditions—[illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 24 mars 1866, à 10 heures du matin, [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant.

PAR S. GUINAULT, encanteur

IL sera vendu samedi 24 courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District [illegible]

2o—QUATRE TERRAINS situés dans le Deuxième District [illegible]

[illegible]

Vente de chevaux et de mulets par le Gouvernement

Conformément des ordres reçus du Bt [illegible] J. Chandler quartier-maître, [illegible]

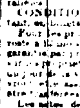

dépôt de la Nouvelle-Orléans il sera vendu à la Presse Pelican rue Tchoupitoulas près Bath Har—

Samedi, 17 mars—[illegible]
Lundi 19 mars—[illegible]
Mardi 20 mars—[illegible]
Jeudi 22 mars—[illegible]
Vendredi 23 mars—[illegible]
Samedi 24 mars—[illegible]

La vente commencera à [illegible] heures.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

E. J. STRANG,
Bt. Lt. Col. et A. Q. M.

Grande vente sans réserve

POUR LIQUIDATION DE

1,436 LOTS DE TERRE SITUÉS DANS LE PREMIER, DEUXIÈME TROISIÈME ET QUATRIÈME DISTRICTS DE CETTE VILLE

Et dans les paroisses environnantes.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu lundi 26 mars 1866, à midi [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Acte de vente pardevant A. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 mars

Succession de Madame L. Laribeau

Vente pour opérer un partage

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau au coin Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI 24 mars 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Un lot de terre situé dans le second district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Grandes Hôpital, Dauphine et Bourbon, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur 90 pieds de profondeur, [illegible] Ensemble une maison No 160 ayant quatre chambres et deux cabinets, galerie, cuisine double, water work, latrines, &c. avec corridors de chaque côté.

2o—Un lot de terrain au coin des rues Miro et Aubry désigné par le No 9.

3o—Un autre lot de terre dans le même îlet, désigné par le No 8, faisant face à la rue Aubry, entre les rues Galvez et Miro.

4o—Deux lots de terre désignés par les Nos 120 et 121, faisant face à la rue Lapeyrouse, entre les rues Prieur et Johnson.

Le tout d'après plans exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date et hypothèque.

Actes de vente pardevant [illegible], notaire public 20 mars

Succession de Nicholas Trumpf—No 20,255

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, MERCREDI, 5 avril 1866, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Craps et Mazant en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 mars 1866—

Un lot de bestiaux, se composant de vingt huit têtes, étant la propriété conjointe de la susdite succession et de Dominique Saux qui consent à la vente.

Un cheval gris et deux vieilles selles.

Conditions—Comptant 23mars—30, av3

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

AUJOURD'HUI, vendredi, 23 mars 1866 il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Un lot de meubles de ménage consistant en bois de lit, armoires, glaces, tables à allonge, garde-mangers, sideboards, vitrines, comptoirs, etc.

—Aussi, pour clore une facture—

10 casseroles en cuivre pour restaurateurs,
2 barils de sucre brut,
1 balance plateforme.

Conditions—Comptant, sur les lieux. 23 mars

PAR O. VALETON

Vin rouge ! huile d'olive ! muscat ! sardines ! savon français, absynthe — pour clore des consignations.

PAR O. VALETON, Encanteur,

SAMEDI, 24 mars, à midi, il sera vendu à sa salle d'encan, Nos 23 et 25, rue Conti—

1550 caisses vin rouge,
200 " huile d'olive
100 " savon de Castille,
50 barillets prunes,
75 caisses Frontignan,
35 " de 100 quart boites sardines,
12 " absynthe,
224 " cognac London dock.
—Egalement—
20 barils whiskey, 100 caisses amidon,
10 quarts pipes brandy, 25 " poudre de maïs
10 tierçons jambons, 10 barils café moulu,
35 barils sucre blanc, 20 caisses savon.

Cognac et whiskey en caisses, papier à lettres, plumes, encre de tartre, cigares, tabac, café.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23mars

MORUE—MORUE.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI, 24 mars, à midi, il sera vendu, à sa salle d'encan, Nos 23 et 25, rue Conti—

7 quarts de tambours morue,
10 caisses de 100 livres do
7 barils morue en saumure,

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 23mars

Champagne,—Café—Thé.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur.

SAMEDI, 24 mars, à midi, il sera vendu, à sa salle d'encan, Nos 23 et 25, rue Conti—

20 paniers champagne en 1/2 bouteilles,
2 sacs café Java,
5 demi boîtes de thé.

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 23mars

Cognac, Absynthe, Cognac.

PAR O. VALETON, Encanteur,

SAMEDI, 24 mars, à midi, il sera vendu, à sa salle d'encan, Nos 23 et 25, rue Conti.

24 caisses cognac supérieur,
12 do absynthe.

Importés par le steamer Florida, de Liverpool. Certificat de douane pour chaque caisse sera fourni à l'acheteur.

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 23mars

PAR C. E. GIRARDEY.

De [illegible] Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Premier District—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

N. J. HOEY, Encanteur

Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, vingt huit avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

Succession de Stuart Wilkins Fisk No 3,5[illegible] Deuxième Cour de District de la Nelle Orléans. Terrains de prix, bois et améliorés. Actions du chemin de fer de Jackson, de la banque de l'Union et des Commercial Water Works.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur,

Bureau Exchange Place, No 17.

SAMEDI, vingt-huit avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

Succession de John Thomson ou Thompson—No [illegible]—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans — Actions de la Banque des Marchands — Terrains améliorés et bois.

PAR C. E. GIRARDEY & Co

N. J. HOEY, encanteur

SAMEDI, [illegible] avril 1866, à midi, à la Bourse [illegible]

[illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.

SUCCESSION DE JUAN Y DE EGANA —No 16,032

Un moulin à sucre, chaudières à sucre, scrip, actions, bons et une boîte chapelets, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

BOUTEILLES ET ALE

42 colis bouteilles et 12 colis ale d'Edinbourg, à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu vendredi, 23 mars, à midi, au magasin No 37 de la rue du Commerce, entre les rues Lafayette et Poydras—

25 boucauts grandes et demi bouteilles en grès,
12 do do
7 do do
5 do do
[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21mars

Vente Vente péremptoire de Buggies élégants, couverts et découverts, Carrioles, Wagons couverts, Wagons d'exprès, Harnais, Selles, Harnais, etc., un débarquement — Vente à l'encan

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu VENDREDI, 23 mars, à midi et demi, aux écuries de [illegible], rue Carondelet, entre les rues Poydras et Lafayette—

8 buggies élégants couverts,
7 do do découverts,
5 wagons couverts,
2 do d'exprès,
3 do do,
3 beaux lots,
10 beaux jeux de harnais,
15 do de selles,
12 selles pour dames,
[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23 mars

Grande vente de beaux chevaux appareillés, beaux chevaux de selle et de trait, mulets domptés, buggies, &c. à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 23 mars, à 11 heures, aux écuries Montgomery et Tattersall, aux Nos 213 et 215 rue Carondelet—

Beaux chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de trait,
Beaux mulets domptés,
—Egalement—
Buggies couverts et découverts, harnais, &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23 mars

MEUBLES. MEUBLES.

Vente péremptoire et sans réserve d'un assortiment général de meubles, etc

Vente à l'encan, pour clore les affaires

PAR MONTGOMERY & BROS,

R. M. MONTGOMERY, encanteur

VENDREDI, 23 mars, à 10 heures, il sera vendu au coin des rues Girod et Remparts—

Le contenu du dit magasin, comprenant : Bois de lit en acajou et en bois de rose, bureaux, armoires, lavabos, tables à allonge, sofas, matelas en mousse et à ressorts, glaces, tableaux noirs, rondes et carrées, chaises en bois de rose en noyer, sièges en tissu, chaises en bois, [illegible] un grand assortiment de faïence, [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23mars

Grande Vente péremptoire de Chevaux appareillés, Chevaux de Selle et de tire, Mulets domptés, Buggies, Harnais, &c., à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS,

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, samedi 24 mars, à 11 heures, aux écuries de P. Lacost, rue Gravier—

Chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de tire,
Beaux mulets domptés,
—Egalement—
Plusieurs beaux buggies ouverts et découverts ; Harnais.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 23 mars

Habillements. Habillements.

Vente péremptoire, à l'encan, d'une grande facture d'HABILLEMENTS DE SAISON, reçus par le steamer Raleigh

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur

AUJOURD'HUI vendredi, à 10 heures, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 89 de la rue du Camp—

Une grande facture d'habillements de saison.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23mars

Meubles — Meubles — Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO

R. M. MONTGOMERY, Encanteur

IL sera vendu, samedi 24 mars, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles, tels que

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus en marbre, buffets à dessus en marbre, tapis en bruxelles, velours et Bruxelles, glaces françaises, matelas, paravents, tableaux, poêles et batterie de cuisine, &c.—le contenu de plusieurs maisons bien meublées.

—Egalement—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois de rotin. Conditions—comptant. 23 mars

PAR BERNARD TURPIN.

Grande Vente pour ordre des Consignataires.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

IL sera vendu le vendredi, 23 du mois courant, à 10 1/2 heures du matin au magasin des importateurs, [illegible] No [illegible] rue St Louis.

Les marchandises ci-après, formant le solde de différentes consignations :

250 barriques vin rouge,
175 caisses do
45 do vin blanc,
56 paniers champagne,
217 caisses sardines,
[illegible] paniers huile,
[illegible] caisses vermouth,
112 do eau-de-fleur d'oranger,
9 do champignons
60 futailles eau-de-vie,
232 caisses do

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21mars

Pitre de Sisal ! Lignes de Pitre !

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

Bureau, No 97, Vieille Levée.

SAMEDI le 24 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin No 97 rue de la Vieille-Levée, pour compte de qui il appartiendra, ce qui suit—

J. D. P. 21 balles pitre de Sisal (Sisal Grass) légèrement avarié.
(Sans marque) 19 balles pitre de Sisal (Sisal Grass) légèrement avarié.
P. A. G. 9 balles lignes à pêcher en pitre, légèrement avariées.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23mars

Darby & Tremoulet vs. leurs Créanciers. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No. 17,334—Propriétés améliorées dans le Premier et le Troisième District de cette ville.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur

Bureau, No 97 rue Vieille Levée

SAMEDI, 24 mars, 1866, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Sixième Cour de District [illegible]

[illegible]

PAR E. ROGER & CO.

100 douz. chapeaux feutre et paille pour hommes et garçons, chapeaux et turbans en paille pour dames et demoiselles.

—Aussi—

100 douz. sacs de voyage

—Et—

150 lots linge fait, d'hiver, chemises, chemises de dessous, mouchoirs batiste, foulards, &c.

PAR E. ROGER & Co,

G. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 24 mars, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 & 47, rue de la Vieille Levée,

400 douz. chapeaux paille et feutres pour hommes et garçons, pour dames et demoiselles.

200 douz. sacs de voyage

—Et—

150 lots linge fait, chemises, chemises de dessous, mouchoirs batiste, foulards, &c.

Conditions à la vente. 23mars—

PAR SOULE & COPPENS.

PAR SOULE & COPPENS.

A. COPPENS, Encanteur

Vins, Eaux-de-vie, Curaçao, Guignolet, Whiskeys, etc. etc.

VENDREDI, 23 mars 1866, à midi, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue Royale—

10 barils eau-de-vie, 10 barils whisky,
6 barillets curaçao, 10 do guignolet,
Un lot de meubles comprenant : sofas, tables, chaises, bois de lit, etc, etc, et trois grands tableaux religieux à l'huile.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 21mars

PAR G. DE FERIET.

Terrains de prix, avec les améliorations qui s'y trouvent dessus, dans la rue Bourgogne, 2me District.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale No 42.

SAMEDI 24 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'encan public—

UN TERRAIN [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 mars

Paul Marcelin contre ses créanciers Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 12,021

Terrains améliorés, situés dans le Premier District, établis en fabrique de Distillerie de chaux et admirablement situés pour une distillerie.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, No 42 rue Royale.

JEUDI 2 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

MEUBLES. MEUBLES.

Succession de dame Françoise Roig, veuve de Charles Bouton—No 26,150

PAR G. DE FERIET, Encanteur

Bureau, Passage de la Bourse, No 12

IL sera vendu MERCREDI 28 mars 1866, à dix heures du matin, [illegible]

[illegible]

Dans l'affaire de la propriété de la succession de W. Aubry Nott et d'Emma Cassidy sa femme.

Résidence élégante et recherchée située au coin des rues St-Ferdinand et Grands Hommes (maintenant Dauphine) avec jardin.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale No 42.

JEUDI, 12 avril, 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

PAR LEON VON ZINKEN.

Vente, sans réserve de 5 terrains situés dans le Deuxième District

PAR LEON VON ZINKEN, encanteur

Bureau, rue Gravier, No 108, et rue de l'Union No 8.

IL sera vendu mardi le 27 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District [illegible]

[illegible]

Verrerie fine à l'encan.

PAR LEON VON ZINKEN, encanteur

Bureau, rue Gravier, No 108, et rue de l'Union No 8.

IL sera vendu VENDREDI, 23 du courant, au magasin d'encan Crescent, No [illegible] et [illegible] rue de la rue Gravier, [illegible] un assortiment de verrerie française—

40 douzaines verres français,
[illegible] do do Julien pour buvettes
12 do do Thompson do
[illegible] do globes,
[illegible] do carafes,
[illegible] do bouchons Pouy à barres,
[illegible] do verres taillés,
40 do gobelets,

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 22 mars

PAR PALFREY & CO.

Vente importante de propriétés de prix, bien situées dans le Premier et dans le Quatrième District et appartenant à la succession de Jasper Strong.

PAR PALFREY & CO.,

H. W. PALFREY, Encanteur

Bureau, rue Carondelet, No 14

MERCREDI, 25 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 10 mars 1866, il sera vendu les propriétés ci-après décrites et appartenant à la succession de Jasper Strong savoir :

VINGT-QUATRE TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet [illegible]

[illegible]

Vente d'un terrain situé dans le Quatrième District, faisant face à la rue Levée, et appartenant à la succession de Jasper Strong

PAR PALFREY & Co.

H. W. PALFREY, encanteur

MERCREDI, 25 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 mars 1866, il sera vendu la propriété ci-après décrite :

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Douaume, Treize avec, Levée et le Débarcadère Public [illegible]

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Fond de la boulangerie située au No 15 de la rue Roman, meubles, &c., à l'encan.

Succession de Mme Anna Marie Schwartz, décédée femme de Daniel Kramer,

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, rue de la Douane, No 82.

IL sera vendu, vendredi, 23 mars 1866, à 10 heures du matin, à la dernière résidence de la défunte, au No 15 de la rue Roman, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 mars 1866—

Le contenu de ladite boulangerie, comprenant : fours, pétrins, tous les meubles et effets appartenant à ladite succession et comprenant : un comptoir et étagère, table, chaises, tables, lit et literie, toilette, armoires, horloge, pendule, deux cuves, un poêle et ustensiles de cuisine, &c.

—Egalement—

Un cheval, une charrette à pain, un lot de harnais

Conditions—Comptant. 15mars—19 23

Propriété améliorée et de prix dans le Troisième District.

Succession de Mme Maria Hellming, épouse décédée d'Henry Schnattman

Par CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, rue de la Douane, No 82.

IL sera vendu, mardi 24 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du — mars 1866, les propriétés ci-après décrites appartenant à la susdite succession, savoir :

[illegible]

BORNIO & FRERE.

No 77........RUE GRAVIER........No 77

IMPORTATEURS DE PRODUITS DE CUBA, CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.

SEULS AGENTS, en cette ville, De la célèbre Fabrique de Cigarettes "LA HONRADEZ"

Ils ont constamment UN STOCK FRAIS.

BORNIO & FRERE,

No 77, rue Gravier